



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2024

DEL_2024_72
Direction Générale des Services
Nomenclature : 2.1.4

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

**LANCEMENT ETUDE
PRE-
OPERATIONNELLE -
COPROPRIETE LE
BEAU SITE**

Présents : 25

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, M. MALAPERT, M. MICHEL, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 8

Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. BERNE par Mme AMALLOU
Mme ROUBY par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
Mme BOMPARD par M. MORAND
Mme FOURNIER par M. DUMAS
Mme CALERO par M. RAOUX

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	25	33	25	4	4

RAPPORTEUR : Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2024

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n° 2022-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la délibération n° 2019-41 du conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) indiquant les prestations d'ingénierie subventionnables au titre des interventions sur l'habitat privé,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L301-1, L321-1, R321-1 et R321-12 suivants,

Considérant que la Ville a lancé en janvier 2024 une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à volet Rénovation Urbaine qui comprend le recensement des copropriétés du territoire et une première analyse de leur situation,

Considérant que les copropriétés en difficultés constituent un noyau dur des situations à traiter et nécessitent une attention particulière de la part de la commune,

Considérant la volonté de la commune de lancer une étude spécifique afin d'analyser la situation de la copropriété le Beau Site afin d'en connaître les éléments de fragilité,

Considérant que cet ensemble de plusieurs immeubles, comprenant 144 appartements, situés rue Paul Valéry et dans le périmètre d'intervention du Quartier Prioritaire de la Ville (Q.P.V.) a déjà fait l'objet de plusieurs signalements d'habitats indignes, de difficultés budgétaires et de fonctionnement,

Considérant qu'une étude pré-opérationnelle permettrait une analyse approfondie des facteurs endogènes et exogènes, financiers, économiques et techniques ainsi que l'élaboration d'une stratégie de traitement et de redressement de la copropriété par des outils incitatifs ou coercitifs,

Considérant que ce diagnostic constituera le cadre approprié pour traiter le processus de déqualification de cet ensemble immobilier qui nécessite l'appui financier et technique de la puissance publique (collectivités territoriales et Etat).

Considérant que cette étude fera l'objet de demande de subventions auprès des différents organismes appropriés,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2024

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur la copropriété du Beau site.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à demander les subventions aux organismes compétents,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette étude et indispensables au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés,

Contre :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, Mme CALERO

Abstention(s) :

M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO

DECIDE

- d'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur la copropriété du Beau site.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2024

- d'autoriser le Maire à demander les subventions aux organismes compétents,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette étude et indispensables au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Emilie BLACHIER-BAIARDI



Anthony ZILIO

Reçu en Préfecture le : 14/05/2024
Affiché le mis en ligne le 06/05/2024
Notifié le :
Exécutoire le :